

LA UNE

Une nouvelle convention d'objectifs entre l'Etat et la CNAF

Le 19 juillet 2018, à l'occasion d'une visite à la crèche associative *Energie multi-accueil* de Clichy-sous-Bois en présence d'Olivier Noblecourt, Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) de la branche Famille de la Sécurité sociale a été signée par Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, et Isabelle Sancerni, présidente de la Caisse nationale des allocations familiales. La [Convention d'Objectifs et de Gestion](#) lie la branche Famille de la Sécurité sociale à l'Etat pour les cinq prochaines années (2018-2022).

PARENTALITE

Accueil du jeune enfant : les attentes des familles

La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) vient de publier les résultats de son "[baromètre d'accueil du jeune enfant 2017](#)". Menée en septembre 2017 auprès de 1.200 familles "représentatives de celles ayant des enfants âgés de 6 mois à 1 an", l'enquête montre une "stabilité du recours et des souhaits d'accueil" par rapport aux années précédentes. Les préférences varient selon l'âge de l'enfant : entre 0 et 6 mois, la garde par les parents est jugée à 82% "la plus adaptée" puis, "à partir des 1 an de l'enfant, l'EAJE [établissement d'accueil du jeune enfant] est, du point de vue de la moitié des familles, le mode d'accueil qui lui conviendrait le mieux". C'est ensuite l'accueil par une assistante maternelle qui est plébiscité (environ un quart des familles) puis, pour un quart également, la garde par l'un des parents, la plupart du temps la mère.

Allocation de soutien familial

Deux décrets et un arrêté publiés le 26 juillet 2018 précisent les modalités de l'allocation de soutien familial (ASF). Ces textes étendent le dispositif mis en place au 1er janvier 2016 au cas des couples qui ont procédé à une dissolution du Pacs ou des couples en concubinage qui se séparent sans jugement ou ni titre exécutoire fixant une pension alimentaire pour le ou les enfants. Un cas assez fréquent, puisqu'en 2017, 60% des naissances ont eu lieu hors mariage. En lien : [Le décret 2018-655 du 24 juillet 2018](#) ; [Le décret 2018-656 du 24 juillet 2018](#) ; [L'arrêté du 25 juin 2018](#).

EDUCATION

Des enfants "hors radars"

Les députées Anne Brugnera et George Pau-Langevin ont rendu compte le 18 juillet d'une [mission flash sur le thème de la descolarisation](#). Les enfants ne sont pas les "décrocheurs" ni les enfants instruits à domicile, mais ceux qui échappent aux recensements comme à tout contrôle. Il s'agit notamment de "certains enfants handicapés, les enfants du voyage, les enfants de familles migrantes sans domicile et les enfants de travailleurs itinérants". La mission préconise parmi d'autres mesures "d'attribuer un numéro d'identification INE à tous les enfants, y compris ceux qui sont instruits à domicile ou qui sont inscrits dans des établissements hors contrat" et d'encourager "la création, dans chaque département, d'une commission ad hoc chargée d'organiser le partage des données et le suivi des enfants non scolarisés". [Lire article](#).



L'accompagnement des élèves en situation de handicap scolarisés

Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés est passé de 100.000 en 2006 à 320.000 en 2017. Le nombre d'accompagnants (AESH) devrait dépasser les 40.000 à la rentrée. Les recrues (10.900 nouveaux postes) seront déployées dans 38 nouvelles unités locales d'inclusion scolaire (Ulis), dans les 53 nouvelles unités d'enseignement externalisées au sein de l'école ainsi que dans des unités dédiées à la prise en charge de l'autisme.

"La continuité des temps scolaires, péri et extra-scolaires" est l'un des objectifs assignés aux "projets éducatifs territoriaux inclusifs" et au "plan mercredi". Les efforts porteront sur "un accès au périscolaire (ou extra-scolaire) rendu systématiquement possible". D'importants progrès restent à faire en ce sens. Le gouvernement ouvre le 10 septembre 2018 une concertation auprès des parents d'enfants en situation de handicap et des associations.

Un nouveau rapport inquiétant

Les Inspections générales des affaires sociales (Igas), de l'éducation nationale (Igen) et de l'administration de l'Education nationale et de la recherche (Igaenr) publient un rapport sur "[l'évaluation de l'aide humaine pour les élèves en situation de handicap](#)". Ce rapport cherche notamment à comprendre pourquoi, "douze ans après le début de mise en œuvre de la loi de 2005, l'augmentation du nombre d'enfants et d'adolescents dont une situation de handicap est reconnue par une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), ne marque pratiquement pas d'infléchissement".

Rythmes scolaires et temps de l'enfant

Alors que plus de 80% des communes devraient revenir à la semaine scolaire de quatre jours, et pour beaucoup d'entre elles proposer un accueil de loisirs toute la journée du mercredi, le [décret du 23 juillet 2018](#) fixe les nouveaux taux d'encadrement des enfants. Ils diffèrent selon l'âge des enfants, la durée de l'accueil et la signature ou non d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Dans le même temps, le ministère lance un [site internet](#) devant aider les collectivités à mettre en place cette nouvelle "offre périscolaire".

Claire Leconte, Professeur honoraire de psychologie de l'éducation, spécialiste des rythmes de l'enfant et adolescent-Univ Lille 3, et Olivier Caremelle, Adjoint au maire de Lomme délégué au projet éducatif global, Président du CEDRE, reviennent sur le sujet de "la semaine des quatre jours" dans une [Tribune](#) publiée dans Libération le 13 août 2018.

Réussir la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC)

Une étude de France urbaine et l'Inet (Institut national des études territoriales) dégage des pistes d'évolution pour faire de l'EAC "une véritable politique publique". L'objectif est de déployer l'EAC au-delà du temps scolaire pour toucher "tous les autres temps de l'enfant" et de réduire les inégalités d'accès aux pratiques artistiques et culturelles.

Cinq actions "pragmatiques, opérationnelles et progressives" sont proposées pour tenir la promesse de généralisation de l'EAC.

Vers une seule Académie pour la région Grand Est

Les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ont validé le principe d'une fusion des académies calquée sur les 13 nouvelles régions métropolitaines. Cette nouvelle organisation sera progressivement mise en œuvre pour 2020, selon des modalités qui pourront différer selon les territoires. Les actuels recteurs devront élaborer des propositions d'ici à janvier 2019. Dans cette nouvelle répartition des rôles, l'échelon départemental pourrait évoluer et être renforcé, a laissé entendre Jean-Michel Blanquer.

TERRITOIRES

Vers une fusion des départements ?

Le rapport du préfet Jean-Luc Marx sur l'avenir institutionnel de l'Alsace a été rendu public le 7 août 2018. Il privilégie clairement l'option d'un département unique. Il permet de mieux cerner les contours de cette nouvelle collectivité. Edouard Philippe charge la ministre Jacqueline Gourault d'une nouvelle mission de concertation. En téléchargement, [le rapport](#).

Le rapport et ses conclusions font des envieux en Lorraine. Mathieu Klein, président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, veut la même réflexion pour les départements lorrains et n'exclut aucun scénario, même celui d'une fusion de son département avec la Moselle. [Lire le communiqué](#).

Le pacte de Dijon

Le "pacte de Dijon" proposé au gouvernement par les élus locaux le 6 avril, a été signé, lundi 16 juillet 2018 à Matignon, par Édouard Philippe, Jean-Luc Rigaut, président de l'ADCF, et Jean-Luc Moudenc, président de France urbaine, en présence de plusieurs ministres et présidents d'intercommunalité.

Ce pacte, visant à "une nouvelle politique de cohésion urbaine et sociale" avait déjà été signé par 86 grandes villes et intercommunalités, dont l'intégralité des métropoles du territoire, toutes se disant volontaires pour "renforcer leurs actions en faveur d'une politique de cohésion urbaine et sociale ambitieuse pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville". Le texte avait été rédigé dans le cadre de la mission Borloo commandée par le président de la République. Lire [le dossier de presse du Gouvernement](#) et l'[article Localtis](#).

Fracture territoriale : le Grand Est en décrochage

Un "[rapport sur la cohésion des territoires](#)" a été publié le 12 juillet 2018, à l'occasion de la troisième Conférence nationale des territoires (CNT). Plutôt qu'une "opposition binaire" entre les métropoles dynamiques et une France périphérique à la traîne, ce sont quatre France qui se distinguent : un "arc nord-est" qui cumule les fragilités sociales, économiques et démographiques, des "franges littorales" à l'inverse portées par un dynamisme économique et démographique, une Île-de-France qui, malgré une croissance solide, n'attire plus de nouveaux habitants, et des territoires ultramarins qui restent marqués par de "puissantes vulnérabilités".

EMPLOI

Un Haut commissaire pour l'emploi

Jean-Marie Marx, directeur général de l'Apec, a été nommé "haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi" le 18 juillet 2018, en conseil des ministres. Sa mission : mettre en œuvre le plan d'investissement dans les compétences (PIC) pour former un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés et un million de jeunes décrocheurs d'ici la fin du quinquennat. Jean-Marie Marx sera aussi chargé de développer des politiques d'inclusion sociale par l'emploi, en identifiant les approches les plus efficaces sur le terrain, et en les déployant à plus grande échelle.

L'Etat invite les entreprises à signer un **PaQte** (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) d'engagement en faveur de l'emploi : stages de 3e, emplois francs, apprentissage, mécénat social, clauses d'insertion...

Le CSP prolongé

Le contrat de sécurisation professionnelle est prolongé jusqu'au 30 juin 2019 par l'[arrêté](#) publié au Journal officiel du 24 juillet, Instauré en 2011, le CSP est un dispositif d'accompagnement renforcé visant à accélérer le retour vers l'emploi et destiné aux salariés licenciés pour motif économique dans les entreprises de moins de 1.000 salariés et les entreprises en redressement ou liquidation judiciaire, quelle que soit leur taille. D'une durée de douze mois, il peut être allongé sans dépasser quinze mois et prévoit une indemnisation spécifique et des aides à la reprise d'emploi.

Loi Avenir professionnel

Le projet de loi Avenir professionnel a été adopté le 1er août 2018. Le texte prévoit une réforme en profondeur du système et du mode de financement de l'apprentissage. Il instaure une contribution unique relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage de 0,85%, qui se substituera à partir du 1er janvier 2019 à l'actuelle taxe d'apprentissage et à la contribution relative à la formation professionnelle. Les régions, qui géraient jusqu'à présent 1,6 milliard d'euros au titre de la taxe d'apprentissage, ne bénéficieront plus que de 250 millions d'euros pour assurer l'égalité au sein des territoires. L'âge maximum pour les apprentis est augmenté (30 ans). Le projet de loi prévoit aussi de financer les CFA au contrat, c'est-à-dire selon le nombre d'apprentis qu'ils accueillent. Autres mesures : l'instauration d'une aide unique aux employeurs d'apprentis et une simplification des conditions d'exécution des contrats d'apprentissage. Comptabilisé en euros, le compte personnel de formation sera crédité de 500 euros par an pour un salarié à temps plein, avec un plafond à 5.000 euros.

Enfin, le texte s'attaque à l'assurance-chômage, avec une disposition qui permet aux partenaires sociaux de négocier une nouvelle convention d'assurance chômage et instaure un système de bonus-malus en fonction du nombre de fins de contrats constatés dans l'entreprise. Le cabinet de Muriel Pénicaud prévoit un dépôt des décrets avant Noël et une réforme qui puisse entrer à plein régime en 2020, les mesures étant mises en place au fur et à mesure, comme l'aide au permis de conduire pour les apprentis, la monétisation du CPF dès 2019 et le financement des CFA au coût contrat dès 2020.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Le projet de loi contre les violences sexuelles et sexistes a été adopté le 1^{er} août 2018. Dans [une tribune publiée sur le "Journal du dimanche"](#), 65 membres d'associations et professionnels de la protection de l'enfance se disent "unanimentement déçus". La militante féministe Fatima Benomar explique les raisons de cette déception dans un [entretien à la presse](#) (21 août 2018). Mais l'adoption de cette loi occasionne également beaucoup de rumeurs et de désinformation sur lesquelles les [Décodeurs](#) reviennent dans l'édition du Monde du 9 août.

PROTECTION SOCIALE

Minimas sociaux

La Cnaf publie les chiffres du RSA et de la prime d'activité au 31 mars 2018. En dépit d'un climat économique plus favorable, le nombre de bénéficiaires du RSA repart à la hausse. Près de 1,83 million (France entière) de foyers sont bénéficiaires du RSA. En termes budgétaires, les CAF ont versé, au cours du premier trimestre 2018, 2,73 milliards d'euros au titre du RSA, ce qui correspond à une progression de la masse financière de 2,4% en un an. Le RSA devrait donc franchir la barre des 10 milliards d'euros en 2018.

Au premier trimestre 2018, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité augmente lui aussi : + 4,2% en glissement annuel, 2,61 millions de foyers (métropole et outre-mer). En termes budgétaires, les CAF ont versé près de 1,26 milliard d'euros au titre de la prime d'activité au premier trimestre 2018 (+5% en glissement annuel), ce qui situe la dépense annuelle autour de 5 milliards d'euros. Liens : [Les chiffres du RSA dans le n°22 de "RSA conjoncture"](#). ; [Les chiffres de la prime d'activité dans le n°9 de "Prime d'activité conjoncture"](#).

"Cinquième risque"

Pour construire en 2019 le "cinquième risque perte d'autonomie" tel que voulu par le président de la République, le débat devra permettre de trancher les questions du périmètre - dépendance liée au grand âge, aussi au handicap ? -, du mécanisme financier et de l'étendue du dispositif, ou encore de la place des départements. La ministre des Solidarités et de la Santé a du pain sur la planche, sur ce sujet comme sur les prestations sociales et le plan Pauvreté, avec des annonces attendues pour la rentrée. Lire [l'article](#).

Des changements à la rentrée pour les étudiants

La sécurité sociale étudiante disparaît à la rentrée 2018. Les étudiants n'ont donc plus à payer la cotisation annuelle de la sécu étudiante (qui était de 217 €). Les nouveaux étudiants seront affiliés au régime général dès le mois de septembre. Pour l'instant, seuls les nouveaux étudiants sont concernés par la première étape, celle de sécurisation. Ils seront affiliés au compte de leur parent en qualité d'assuré autonome.

Par contre, tous les étudiants doivent désormais régler 90 euros de [contribution vie étudiante et campus](#) (CVEC) pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur. Celle-ci doit servir à financer des projets santé, sportifs, culturels et sociaux sur les campus. Les étudiants boursiers en sont exonérés. Les formations se déroulant en lycée (BTS, classes prépas ou formations comptables notamment) ne sont pas concernées par cette CVEC.

SANTE



Les cellules de lutte contre le renoncement aux soins opérationnelles

Après la période d'expérimentation probante, le dispositif de lutte contre le renoncement aux soins a est désormais déployé dans les 101 Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM). Toutes ces cellules, rassemblant des agents spécifiquement formés, sont opérationnelles, maillant ainsi l'ensemble du territoire métropolitain. Lien : [le dossier de presse](#)

Le Régime Local s'engage pour ses assurés

Le dispositif *Reste à charge zéro* (ou 100% Santé) impulsé par le Gouvernement prévoit d'ici 2021 une offre sans reste à charge en optique, prothèses dentaires et auditives afin de diminuer le renoncement aux soins pour des raisons financières.

Le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle propose d'être le porteur du projet *Reste à charge zéro* pour ses assurés et de rembourser toutes les dépenses de dentaire, d'optique, d'audioprothèse prévues par la réforme mais aussi le ticket modérateur sur les soins de ville ainsi que certains dépassements d'honoraires. Cette démarche présente un intérêt économique pour tous les acteurs (les assurés, les employeurs et le système de santé en général) et renforce la solidarité, indique le Régime Local d'Assurance Maladie dans son [communiqué](#). [En savoir plus...Etude comparative de coûts](#).

Lutte contre le tabac

Avec plus d'un tiers des Français qui se déclarent fumeurs et près de 80 000 morts par an - soit plus de 200 par jour -, la France est malade du tabac. Pour lutter contre ce fléau, plusieurs mesures ont été mises en place, parmi lesquelles : le triplement du remboursement des substituts nicotiques comme les patches, le [pictogramme « femme enceinte »](#) sur le paquet de cigarettes, l'interdiction de fumer dans les lieux publics et dans les aires de jeux pour enfants, l'interdiction des arômes et additifs (par exemple les capsules mentholées) particulièrement attractifs pour les jeunes le paquet de cigarettes neutre, la création d'un fonds de prévention du tabagisme, doté dès cette année de 32 millions d'euros. Le [Programme National de Lutte contre le Tabac \(PNLT 2018-2022\)](#) vient d'être rendu public.

L'action en direction des familles pour conduire la lutte contre le tabagisme est affirmée comme une priorité. Le projet relatif à l'interdiction de vente des produits du tabac aux mineurs déposé par le Comité National contre le Tabagisme (CNCT) en partenariat avec l'UNAF a été ainsi sélectionné par la CNAM. Il est prévu que la région Grand Est soit un territoire d'expérimentation. Une dotation de la CNAM (Fonds de Lutte contre le tabac) est également attribuée à l'URAF Grand Est en vue d'une action de sensibilisation après des familles et des parents à l'occasion de *Moi(s) sans tabac*.

Parcours santé des aînés

L'Irdes (Institut de recherche et documentation en économie de la santé) dresse un bilan très négatif du [dispositif Paerpa](#) (personnes âgées en risque de perte d'autonomie), appelé plus communément *parcours santé des aînés*, expérimenté dans neuf territoires, dont la Meurthe-et-Moselle, depuis 2014. Les territoires non Paerpa obtiennent en effet des résultats voisins, voire meilleurs, que ceux des territoires Paerpa. Il est donc peu probable que ce dispositif se généralise. Lire [la synthèse de l'IRDES](#).

Prise en charge de la maladie d'Alzheimer

La fondation Médéric-Alzheimer publie, dans le dernier numéro de sa "Lettre de l'observatoire", la onzième édition des résultats de son "[Enquête nationale sur les dispositifs de prise en charge et d'accompagnement de la maladie d'Alzheimer](#)", menée tous les deux ans. En une vingtaine de pages, celle-ci synthétise les remontées de 15.290 dispositifs participant à la prise en charge de cette maladie et des troubles apparentés.

Gare au climat !

L'Eurométropole de Strasbourg invitait récemment Sophie Roy, climatologue de Météo France Nord Est à exposer au grand public les projections climatiques dans la Région Grand Est. Selon le scénario qui consisterait à ne rien changer dans nos émissions de gaz à effet de serre, les températures pourraient alors atteindre des pics très élevés en périodes estivales, bien au-delà de celles que nous avons connues lors de cet été 2018. A l'horizon 2070-2100, le changement climatique pourrait provoquer des vagues de chaleur avec des records possibles jusqu'à 55,3 °C, sur une période de 50 jours. Sophie Roy ajoute même que "l'Est de la France sera le plus concerné par les vagues de chaleur estivales, avec un fort impact sur les températures nocturnes, et donc sur la santé humaine".

JEUNESSE

Le CESER saisi

Le CESER Grand Est vient d'être saisi par le Président de la Région pour donner son avis et ses préconisations pour l'engagement des jeunes et sur les propositions du Conseil régional des jeunes présentées le 30 juin dernier (*notre précédente édition*). Résultat des travaux du CESER attendu avant fin octobre 2018.

AGENDA DES EVENEMENTS REGIONAUX

Du 31 août au 10 septembre 2018, [Foire de Châlons-en-Champagne](#). *Journée du handicap* le 7 septembre. *Journée de la prévention santé* le 10 septembre



Le 17 septembre (20 h) à Strasbourg, 12 rue Kuhn -
Conférence de Serge Tisseron :

[Tous accros au numérique ?](#)

Le 18 septembre à Reims – Journée régionale [Quartiers populaires : de l'usage des mots aux réalités territoriales](#), organisée par l'ORIV (Observatoire régional de l'intégration et de la ville).

Le 5 octobre à Colmar – [Forum Droits devant !](#) organisé par la CRSA, l'ARS et le CREAI Grand-Est pour défendre les droits des personnes en situation de handicap.

Le 6 novembre à Villers-les-Nancy (Domaine de l'Asnée) – [Rencontre annuelle Promotion de la Santé Mentale](#), organisée par l'ARS et le Centre psychothérapeutique de Nancy-Laxou.

A très bientôt pour une nouvelle édition !